

Image not found or type unknown



Recuperation d'un bien après divorce

Par **jlb**, le **10/02/2014** à **13:48**

Bonjour,

Mr et Md X se sont marié le 06/11/1969 sans contrat de mariage

Ils sont divorcé depuis le 20/06/1985

Ils ont acheter en commun un appartement qui payaient à crédit

Depuis le divorce md X n'a rien payer en impôts, crédit et charges et autres frais d'entretien et n'a pas chercher à régler quoi que se soit depuis plus de 29 Ans. Peut-elle prétendre à récupérer une part de se bien aujourd'hui.

Cordialement

Mr Bordas